

Etablissement d'accueil du jeune enfant

PROJET D'ETABLISSEMENT

1



« Les Gatiflettes »

Communauté de communes Dronne et Belle-139 rue d'Hippocrate-ZAE Pierre Levée-24 310 Brantôme en Périgord-Pôle enfance tél : 05.53.60.31.96

EAJE « Les Gatiflettes » -1 Impasse des enfants -24 340 Mareuil en Périgord

Tél : 05.53.56.43.69 / 06.46.91.90.22 E-Mail : s.carouge@dronneetbelle.fr

Projet d'établissement 1^{er} Octobre 2023



Sommaire

Introduction

1- Projet Social et de développement durable

Historique et présentation du territoire	P 5-6
PEDT de la communauté de communes	P 7-8
Présentation de la structure	P 9-10
Modalité de participation des parents et communication	P 11-12
Soutien à la parentalité	P 13
Développer la dynamique partenariale	P 14
Développement durable	P 15-16

2

2- Projet d'accueil

Prestations et types d'accueil proposés	P 18 à 20
Ouverture et fermeture	P 20
Description des compétences professionnelles	P 21 à 28
Analyses des pratiques professionnelles	P 28
Formation des professionnelles	P 28
Stagiaires et apprentis	P 29
Accueil d'enfants porteurs de handicap ou maladies chroniques	P 30

3- Projet Educatif

Introduction	P 32-33
Organisation du groupe et personnes de référence	P 34
L'accueil	P 34
L'inscription	P 35
L'adaptation	P 35-36
L'accueil au quotidien	P 37-38
Les repas	P 38-39
Le sommeil	P 39-40
Les soins corporels	P 40-41
Langage et communication	P 41
L'éveil	P 42 à 44
Egalité filles garçons	P 44
Eveil artistique et culturel	P 45-46
L'ouverture sur le monde	P 46-47
Conclusion	P 48

Communauté de communes Dronne et Belle-139 rue d'Hippocrate-ZAE Pierre Levée-24 310 Brantôme en Périgord-Pôle enfance tél : 05.53.60.31.96

EAJE « Les Gatiflettes » -1 Impasse des enfants -24 340 Mareuil en Périgord

Tél : 05.53.56.43.69 / 06.46.91.90.22 E-Mail : s.carouge@dronneetbelle.fr

Projet d'établissement 1^{er} Octobre 2023



INTRODUCTION

Le projet d'établissement vise à définir les grandes orientations d'accueil, éducatives et sociales pour accompagner l'enfant et sa famille ainsi que l'équipe au sein de ce lieu de vie. Il comporte trois volets conformément au décret n°2021-1131 du 30 août 2021 : le projet social, le projet d'accueil et le projet éducatif.

Ce projet est le fruit d'une réflexion basée sur les besoins de l'enfant et de sa famille afin de mettre en œuvre une pratique éducative cohérente de tous les professionnels accompagnants les enfants et leurs familles. Il s'appuie sur **la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant** (arrêté du 23 septembre 2021).

3

Dix grands principes pour grandir en toute confiance :

1. Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
2. J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
3. Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueillie quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
4. Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
5. Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
6. Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
7. Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
8. J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
9. Pour que je sois bien traité(e), il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants.
10. J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.

Etablissement d'accueil du jeune enfant

4

PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE



« Les Gatiflettes »

Communauté de communes Dronne et Belle-139 rue d'Hippocrate-ZAE Pierre Levée-24 310 Brantôme en Périgord-Pôle enfance tél : 05.53.60.31.96
EAJE « Les Gatiflettes » -1 Impasse des enfants -24 340 Mareuil en Périgord
Tél : 05.53.56.43.69 / 06.46.91.90.22 E-Mail : s.carouge@dronneetbelle.fr
Projet d'établissement 1^{er} Octobre 2023



Historique et présentation du territoire

La communauté de communes Dronne et Belle a vu le jour le 1^{er} janvier 2014. Elle est issue de la fusion des communautés de communes de Brantôme, Champagnac de Bel Air et Mareuil sur Belle.

La communauté de communes du Pays de Mareuil créée en 1997 regroupait les 14 communes de son canton. Avec une population de 3500 habitants possédant un faible potentiel fiscal et des ressources économiques basées essentiellement sur l'agriculture, cette collectivité s'était donnée comme objectif la lutte contre le déclin démographique et la revitalisation de son territoire.

Une des principales compétences dont elle s'était dotée était l'accueil des enfants et le développement des structures d'accueil à leur destination.

La crèche « Les Gatiflettes » a ouvert ses portes le 1^{er} décembre 1992 avec un agrément pour 12 enfants étendu à 14 enfants en 1994. Elle était gérée par l'association « Loisirs Enfance Mareuil » sous la forme d'une crèche parentale puis associative. Au fil des ans, ce service rendu à la population locale a connu un accroissement permanent. Suite à des difficultés de gestion et à la vétusté des locaux, la communauté de communes du Pays de Mareuil a repris sa gestion le 1^{er} janvier 2004 afin de pérenniser et consolider les emplois existants. L'établissement est alors devenu public.

Le 1^{er} mai 2004, la crèche s'est installée dans de nouveaux locaux construits près des écoles maternelle, élémentaire et du collège créant ainsi un ensemble éducatif complet. Cette structure a alors obtenu un agrément pour 20 enfants.

A partir de 2002, les communautés de communes de Mareuil et de Verteillac et la commune de Bertric-Burée ont signé un contrat enfance et un contrat temps libre avec la CAF ce qui a apporté une aide financière substantielle.

Cet investissement important allait dans le sens de l'histoire et répondait à un besoin des familles. Aujourd'hui, l'établissement est géré par la communauté de communes Dronne et Belle dont le siège est situé à Brantôme et offre ses services sur un territoire beaucoup plus vaste. La communauté de communes du Périgord Ribérais participe également financièrement. Depuis 2014, la collectivité a beaucoup investi dans les structures à destination des jeunes enfants, des enfants et des jeunes et son offre s'est considérablement étoffée sur le territoire.

Communauté de communes Dronne et Belle-139 rue d'Hippocrate-ZAE Pierre Levée-24 310 Brantôme en Périgord-Pôle enfance tél : 05.53.60.31.96
EAJE « Les Gatiflettes » -1 Impasse des enfants -24 340 Mareuil en Périgord
Tél : 05.53.56.43.69 / 06.46.91.90.22 E-Mail : s.carouge@dronneetbelle.fr
Projet d'établissement 1^{er} Octobre 2023

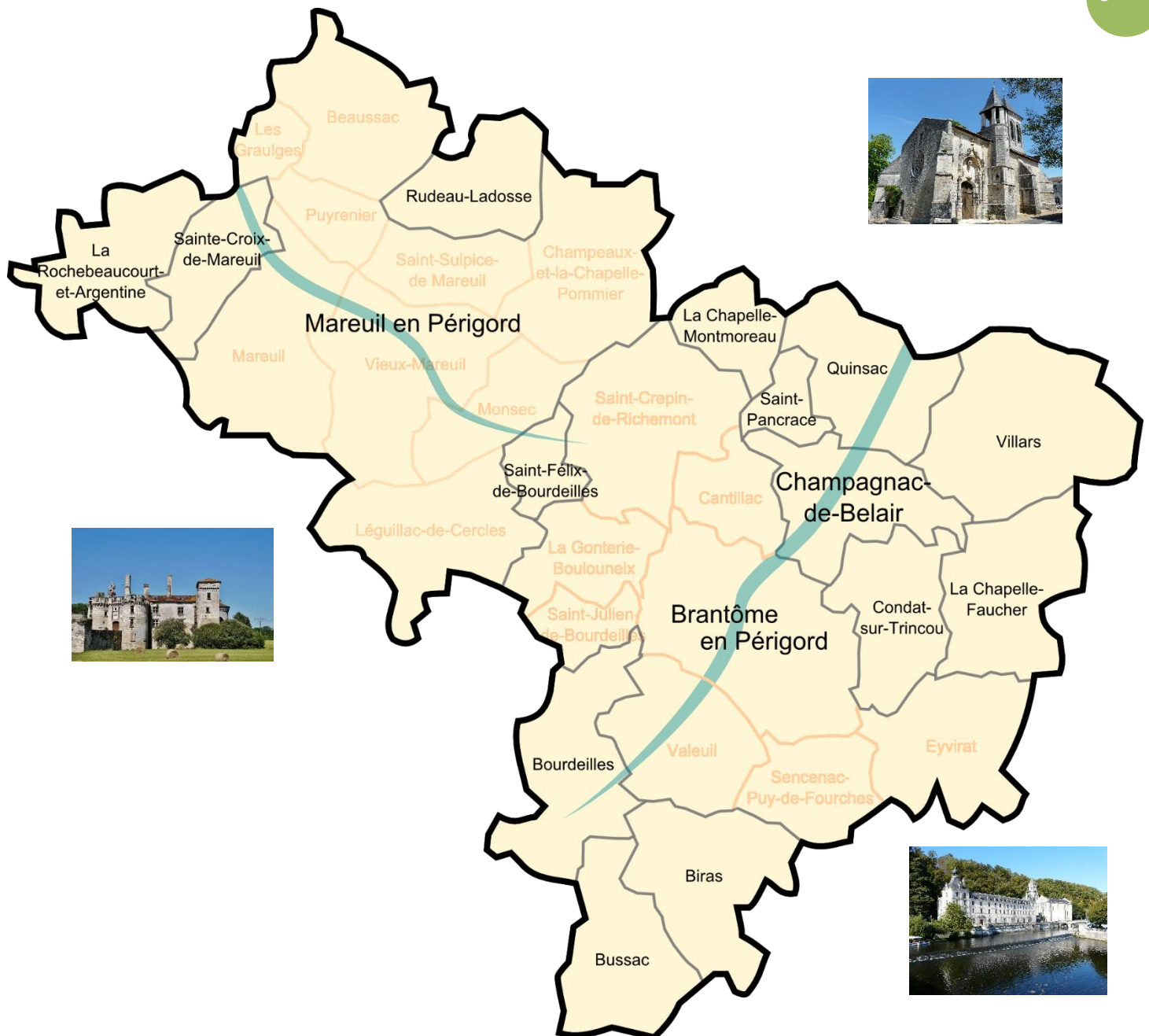


Situé au Nord de la Dordogne, cette communauté de communes regroupe 16 communes pour une population de 11 337 habitants avec une superficie de 542 km².

L'établissement est situé à Mareuil en Périgord sur les axes Périgueux Angoulême et Ribérac Nontron ce qui est un véritable atout. La population est vieillissante mais on observe, depuis quelques années, l'arrivée de jeunes familles attirées par ce territoire rural bien placé géographiquement et par la richesse des équipements existants.

Territoire de la communauté de communes Dronne et Belle

6



Communauté de communes Dronne et Belle-139 rue d'Hippocrate-ZAE Pierre Levée-24 310 Brantôme en Périgord-Pôle enfance tél : 05.53.60.31.96
EAJE « Les Gatiflettes » -1 Impasse des enfants -24 340 Mareuil en Périgord
Tél : 05.53.56.43.69 / 06.46.91.90.22 E-Mail : s.carouge@dronneetbelle.fr
Projet d'établissement 1^o Octobre 2023



Projet Educatif Territorial (PEDT) de la communauté de communes

La communauté de communes s'est dotée d'un PEDT pour une durée de 4 ans (2022/2025) qui s'articule autour de 5 axes de développement.

7

- La place des parents dans les structures éducatives

Organiser des temps conviviaux avec les familles
Communiquer différemment
Utiliser les compétences des parents

- Enfant/jeune déjà citoyen

Les impliquer dès l'origine des projets
Créer des outils d'expression
S'appuyer sur les ressources du territoire
Proposer des boîtes à idées
Organiser les activités choisies par les enfants/jeunes
Convier les animateurs des ALSH aux conseils d'école ou CA du collège

- Coopération éducative/communication

Mettre en place des actions passerelle
Coconstruire des règles de vie entre accueils périscolaires et écoles
Participer aux instances où siègent les familles
Réaliser des projets communs
Partager, se former, échanger sur les pratiques professionnelles
Créer un pôle rassemblant l'enfance et la jeunesse à Mareuil
Instaurer un réseau d'acteurs éducatifs

- Accès à la culture pour tous

Réaliser des parcours artistiques sur 4 thématiques dans le cadre du COTEAC (théâtre, cinéma, éveil musical, patrimoine)

Mutualiser les intervenants culturels entre les structures éducatives

Former des animateurs et bénévoles à des pratiques artistiques pour animer des temps dans leurs structures

Profiter d'événements d'animation de la vie locale pour organiser des temps de restitutions de projets culturels (public élargi)

Concierner les enfants et les jeunes dans la restructuration des médiathèques du territoire

8

- Plan mercredi

Adapter le rythme des mercredis aux différentes tranches d'âge

Prise en compte du besoin de se reposer

Conserver le caractère ludique des mercredis

Activités organisées en cycle dans une logique de parcours de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique

Garder des traces des parcours artistiques, culturels et sportifs par un outil de suivi qui pourrait être lié aux parcours scolaires

La crèche développe son projet éducatif autour des axes du PEDT qui la concerne et travaille en partenariat avec tous les acteurs locaux.

Présentation de la structure

L'établissement est situé 1 impasse des enfants à Mareuil en Périgord. La crèche dispose d'une surface intérieure de 365m² de plain-pied, aménagée pour rendre l'espace fonctionnel et agréable et d'un espace extérieur composé d'une cour et d'un grand jardin.

9

L'espace intérieur

- **Une entrée :** servant de vestiaire aux enfants.

- **Salle de vie :** Une pièce spacieuse et lumineuse munie de grandes baies vitrées donnant sur la cour et le jardin et aménagée en différents espaces :
 - Un espace psychomoteur équipé d'une piscine à balles, d'une structure de psychomotricité en bois avec tunnel, toboggan, filet à grimper, des tapis et modules en mousse à escalader, des porteurs...
 - Un coin bibliothèque avec tapis, fauteuils, et livres à disposition
 - Un coin dinette
 - Un coin jeux d'imitation et de construction
 - Un coin repas équipé de tables, chaises adaptées à l'âge et à la taille des enfants et lavabo. Cet espace est également utilisé pour d'autres activités

- **Salle d'activités :**
 - Une salle indépendante qui permet de proposer aux plus grands des activités plus salissantes telles que peinture, collage, pâte à modeler... Cet espace est plus propice à la concentration ou à des jeux bruyants (musique)

- **Salle de jeux d'eau :**
 - Une salle équipée d'une petite pataugeoire, d'une fontaine, de bacs, d'un WC permettant de jouer à l'eau été comme hiver

- **Chambres :**
 - Deux chambres dédiées aux plus grands équipés de petits lits en bois posés au sol
 - Deux chambres réservées aux plus petits, équipées de lits hauts à barreaux en bois

- **Salle de change et toilettes :**
 - Une salle séparée de la salle de jeux mais facilement accessible aux enfants pour favoriser leur autonomie.
 - Trois plans de change
 - Baignoire adaptée à la taille des enfants
 - Placards individuels pour chaque enfant pour ranger leurs affaires
 - Quatre WC
 - Un lavabo accessible aux enfants

- **Cuisine :**
 - Espace aménagé en conformité aux règles en vigueur et permettant la préparation des repas de tous les enfants, le stockage des denrées, le nettoyage du matériel et de la vaisselle. On y trouve également la biberonnerie.

- **Lingerie :**
 - Espace équipé du matériel pour l'entretien et le stockage du linge et des produits d'entretien

- **Bureau**

- **Salle du personnel**

L'espace extérieur : Il est divisé en trois espaces

- **Une cour :** Le sol est revêtu d'un revêtement d'un sol souple. Les enfants disposent de jeux et jouets (vélos, porteurs, draisiennes, ballons...). En été, les professionnels installent des petites piscines, bacs pour jouer à l'eau. Les enfants peuvent aussi y déjeuner ou goûter.

- **Un jardin :** Ce lieu entourant le bâtiment est séparé en deux espaces pour en faciliter la surveillance. Une partie est équipée d'un bac à sable protégé par un préau, d'une cabane, d'une structure de jeux moteurs et de jeux à ressort. L'autre partie est simplement enherbée. Ce jardin est entouré d'arbustes qui en font un lieu agréable et permet aux enfants d'être sensibilisés à la nature, aux différentes saisons et de stimuler leur sensorialité. Ce jardin est mitoyen de la cour de l'école maternelle : un portillon permet les échanges entre ces deux lieux. Pendant les grandes vacances, la mairie de Mareuil met également à disposition cette cour très ombragée.

Modalités de participation des parents et communication

Places des familles : travailler en co-éducation

La crèche accueille les enfants mais aussi leurs parents. Ils sont les premiers éducateurs de leur enfant mais notre approche va dans le sens d'un travail en complémentarité dans un souci de continuité et de cohérence dans l'action éducative auprès des enfants. Dans le cadre d'une démarche d'éducation partagée entre la famille et l'équipe, celle-ci s'attache à leur laisser une place au sein de la structure.

11

- Les parents sont impliqués dans la vie de la structure dès l'accueil de leur enfant lors de son intégration.
Il leur est proposé une période d'adaptation au cours de laquelle ils peuvent faire connaissance avec l'équipe et échanger autour des habitudes de leur enfant. Ce temps est primordial afin d'établir un climat de confiance entre parents, enfants et professionnels.
- A l'arrivée et au départ de l'enfant, un temps d'échange quotidien est prévu entre professionnels et parents ou représentants légaux. Lors de ces moments, ils sont invités à passer un peu de temps et partager un moment de jeux avec leur enfant dans la structure s'ils le souhaitent.
- Des réunions à thème ou d'information peuvent leur être proposées.
- Ils peuvent également participer aux sorties, à l'organisation de fêtes et de spectacles (Noël, Carnaval, semaine de la parentalité...).
- Les familles sont également invitées à partager des moments festifs de rencontre. Ces temps renforcent les liens entre familles et professionnels mais aussi entre parents.

Communication

La structure communique de manière orale, écrite ou visuelle avec les familles. Elles sont informées via différents canaux :

- **Fiche individuelle de suivi** ou cahier de liaison pour les tout-petits, **fiche quotidienne de suivi** pour les plus grands, et **échange oral** avec les professionnels présents : transmissions des familles à l'arrivée à la crèche de l'enfant et échanges autour de la journée de leur enfant à leur retour

- **Affichage** sur le panneau situé dans l'entrée
- **Mail, SMS** ou tout autre écrit
- **Entretien** avec la directrice et/ou la directrice adjointe accompagnée si besoin d'un membre du personnel ou du référent santé accueil inclusif (difficultés particulières de leur enfant, parentalité, litiges, problèmes administratifs...)
- **Application Kidizz** : Les familles ont la possibilité de **télécharger gratuitement** cette application sur les différents stores ou à partir du site dédié.

C'est un **espace de partage totalement sécurisé** (conforme à la nouvelle réglementation européenne RGPD et déclaré à la CNIL) entre familles et équipe.

Les familles peuvent :

- Découvrir le projet pédagogique via le fil d'actualité
- Retrouver les photos de leur(s) enfant(s) sous forme d'albums personnels ou publics
- Accéder au calendrier de la crèche pour retrouver les temps forts et ne rater aucun évènement de la structure et du territoire
- Télécharger des documents ressources pour favoriser la dématérialisation et économiser encre et papier : menus, règlement de fonctionnement, projet pédagogique, autorisations, informations éducatives dans le but de soutenir la parentalité
- Communiquer par message (messagerie privée)
- Découvrir le quotidien de leur enfant

Toutes les données personnelles restent privées et ne sont pas exploitées. Tous les comptes sont protégés, seuls les parents et les professionnels peuvent accéder à l'application. De plus, KIDIZZ pose un **cadre légal** puisque les parents doivent accepter les conditions générales d'utilisation : la crèche est donc protégée concernant le droit à l'image (exemple : si un parent publie sur un réseau social une photo -de son enfant et d'autres enfants de la structure- qu'il a téléchargée sur l'application, la crèche n'est pas responsable de ce débordement). L'image d'un enfant peut être floutée sur une photo de groupe. La startup KIDIZZ est une solution **100% française, conçue, hébergée en France et déclarée à la CNIL.**

- **Site de la communauté de communes :**

Les familles ont également la possibilité de s'informer via cet outil. Tous les services de la collectivité y sont présentés.

Communauté de communes Dronne et Belle-139 rue d'Hippocrate-ZAE Pierre Levée-24 310 Brantôme en Périgord-Pôle enfance tél : 05.53.60.31.96

EAJE « Les Gatiflettes » -1 Impasse des enfants -24 340 Mareuil en Périgord

Tél : 05.53.56.43.69 / 06.46.91.90.22 E-Mail : s.carouge@dronneetbelle.fr

Projet d'établissement 1^{er} Octobre 2023



Soutien à la parentalité

Outre l'accompagnement quotidien auprès des parents au sein de la structure, la crèche propose différentes actions aux familles en partenariat avec les acteurs œuvrant autour de la petite enfance sur le territoire :

13

- Des ateliers parents enfants
- Une semaine petite enfance au mois d'octobre dédiée aux enfants de moins de 6 ans et à leurs familles : Festi'mini. Cette action, mise en place en 2023 est vouée à perdurer sous cette forme ou à être développée en fonction des avis des familles et des professionnels. Pendant une semaine, sur tout le territoire, des ateliers variés, des soirées débat sont proposés aux parents et aux enfants. Le samedi après-midi, un « Tout p'tit Festival » clôture cette semaine riche en événements : des spectacles, des ateliers permettent aux familles et aux professionnels de se rencontrer et de partager un moment festif.
- La crèche participe également aux actions proposées aux familles par d'autres associations sur le territoire (Festival de la Belle par exemple).

Développer la dynamique partenariale

La crèche occupe une position centrale dans la commune de Mareuil. Elle est mitoyenne de l'école maternelle (un portillon existe entre les deux jardins) et proche de l'école élémentaire et du collège. Dans un avenir proche, le pôle enfance jeunesse et culture doit être construit sur le terrain jouxtant la crèche ce qui facilitera les relations avec ces services. Cette proximité permettra de développer les échanges et le partenariat déjà existants avec ces différentes structures.

14

Objectifs

- Mutualiser les moyens et les compétences
- Etoffer les propositions éducatives et culturelles
- Permettre d'offrir des prestations de qualité (spectacles, ateliers...)
- Permettre aux professionnels du territoire de travailler ensemble et de se connaître
- Faciliter les relations entre les différents professionnels œuvrant sur le territoire
- Renforcer la qualité de l'accueil des enfants et de leurs familles

La structure met en place des projets en collaborant régulièrement avec tous les partenaires intervenant auprès de la petite enfance et de l'enfance jeunesse :

- Relais Petite Enfance
- Accueil de loisirs
- Ecole maternelle
- Médiathèque
- Service culture
- Centre social et culturel

Développement durable

Depuis plusieurs années, la collectivité s'est engagée dans la santé environnementale. Suite à un audit réalisé dans ce cadre en 2020 par l'association ALICSE, la crèche a pris en compte les remarques faites et a adopté des pratiques plus respectueuses. L'objectif est d'offrir aux enfants et au personnel un environnement plus sain afin de préserver la santé de chacun mais aussi d'adopter une attitude éco-responsable et citoyenne. Le personnel a bénéficié d'une formation de Nesting sensibilisant à la qualité de l'air et aux matériaux utilisés. Une grande partie du matériel a été renouvelée. De nombreuses actions allant dans ce sens ont été engagées :

15

- Veiller à la qualité des matériaux et la provenance des matériels (fabriqués en France de préférence) :
 - Linge : bio ou Oeko-tex
 - Vaisselle : en verre trempé et inox (suppression ou presque du plastique)
 - Renouvellement des jouets : préférence est faite aux jeux et jouets en bois, le plastique est limité
 - Lits en bois
 - Tapis renouvelés
- Proposer une alimentation locale, de saison et bio (en partie). Les repas sont fabriqués sur place. Très peu de produits transformés sont utilisés. Lutter contre le gaspillage alimentaire. Favoriser les achats en circuits courts.
- Veiller au tri et au recyclage des déchets. Installation d'un composteur.
- Adopter de bonnes pratiques concernant le change :
 - Eau et savon sont privilégiés
 - Produits utilisés contenant le moins de composants possibles
 - Couches Oeko-tex
 - Protection du tapis de change par une serviette

- Mettre en place le ménage sain :
 - Peu de produits utilisés
 - Produits écologiques certifiés contenant le moins de composants possible
 - Lavage du sol à l'eau et serpillères en microfibres
 - Lavette en microfibres
 - Centralisation des achats au niveau de la communauté de communes et désignation d'un référent qui les gère
- Veiller à la qualité de l'air intérieur : aération fréquente pour renouveler l'air et limiter le contact aux polluants émis à l'intérieur par les matériaux
- Être attentif aux gestes quotidiens (éteindre les lumières, travailler de manière économe, veiller à la consommation d'eau, limiter « le jetable » ...)
- Utiliser l'espace extérieur et surtout la partie enherbée du jardin le plus possible :
 - Achats de salopettes permettant de sortir par temps humide
 - Développement des activités en extérieur
 - Prise des repas en extérieur lorsque le temps le permet
- Privilégier les sorties dans la nature
- Fabriquer les produits pédagogiques (peinture, pâte à modeler...) afin de limiter l'utilisation de fournitures classiques. Une kitchenette a été installée pour disposer d'un espace dédié à ces fabrications.
- Jouer avec et dans la nature

La structure poursuit sa réflexion autour de ce thème et s'engage à mettre le développement durable au cœur de ses pratiques quotidiennes.

Etablissement d'accueil du jeune enfant

17

PROJET D'ACCUEIL



« LES GATIFLETES »

Communauté de communes Dronne et Belle-139 rue d'Hippocrate-ZAE Pierre Levée-24 310 Brantôme en Périgord-Pôle enfance tél : 05.53.60.31.96

EAJE « Les Gatiflettes » -1 Impasse des enfants -24 340 Mareuil en Périgord

Tél : 05.53.56.43.69 / 06.46.91.90.22 E-Mail : s.carouge@dronneetbelle.fr

Projet d'établissement 1^{er} Octobre 2023



Introduction

L'établissement d'accueil du jeune enfant « Les Gatiflettes » souhaite offrir un lieu de vie riche et sécurisant aux enfants et aux familles tout en répondant à leurs besoins.

Il accueille en priorité les familles domiciliées sur le territoire de la communauté de communes Dronne et Belle et celle du Périgord Ribéracois. Il peut également accueillir les enfants extérieurs à ces deux communautés en cas de places vacantes.

18

Prestations et types d'accueil proposées

Les enfants sont accueillis dès l'âge de deux mois jusqu'à leur 4 ans révolus. Cet accueil peut se prolonger jusqu'à l'âge de 5 ans révolus pour un enfant porteur de handicap ou atteint d'une maladie chronique.

Accueil régulier

L'accueil est dit régulier lorsque les besoins des familles sont connus à l'avance et sont récurrents.

- L'enfant est inscrit selon un contrat établi entre l'établissement et la famille soit pour une durée d'un an (du mois de janvier au mois de décembre) soit pour une durée plus courte en fonction des besoins de la famille.
- Il peut être révisé en cours d'année à la demande des parents ou de la directrice. Il est revu tous les ans au mois de janvier.
- Il doit être le plus précis possible en termes de jours et d'horaires et répondre au mieux aux besoins des familles.
- Celles-ci ont la possibilité de solliciter des plages horaires en sus de celles prévues au contrat, dans la limite des places disponibles.
- Pour les familles qui ont des horaires atypiques ou variables, un contrat mensuel peut être établi et renouvelé tous les mois. Il leur est alors demandé de remettre leur demande au plus vite afin de faciliter l'organisation.
- La tarification appliquée est calculée en fonction des ressources et de la composition de la famille.

Communauté de communes Dronne et Belle-139 rue d'Hippocrate-ZAE Pierre Levée-24 310 Brantôme en Périgord-Pôle enfance tél : 05.53.60.31.96

EAJE « Les Gatiflettes » -1 Impasse des enfants -24 340 Mareuil en Périgord

Tél : 05.53.56.43.69 / 06.46.91.90.22 E-Mail : s.carouge@dronneetbelle.fr

Projet d'établissement 1^o Octobre 2023



- Les enfants scolarisés en toute petite section à l'école maternelle de Mareuil et qui ont fréquenté la crèche antérieurement ont la possibilité de revenir l'après-midi à partir de 11h45 jusqu'au retour de leurs parents. En effet, l'école n'accueille pas ces enfants pour le repas et l'après-midi. Cela leur permet une entrée en douceur à l'école.
- En cas de départ anticipé de l'enfant, la famille avertit la directrice par écrit en précisant la date de départ de l'établissement.

Accueil occasionnel

L'accueil est dit occasionnel lorsque les besoins sont connus à l'avance, sont ponctuels mais ne sont pas récurrents.

- L'enfant est déjà connu de la structure et nécessite un accueil pour une durée limitée et ne se renouvelant pas à un rythme régulier.
- Il concerne également les parents qui ne travaillent pas mais qui souhaitent permettre à leur enfant de se socialiser ou qui ont besoin d'un répit parental.
- Ces inscriptions ne sont pas prioritaires et sont possibles dans la limite des places disponibles.
- La tarification appliquée est calculée en fonction des ressources et de la composition de la famille. Il n'est pas établi de forfait.

Accueil d'urgence

Il s'agit de situation où l'enfant n'a jamais fréquenté l'établissement, lorsque les besoins des familles ne peuvent être anticipés.

- C'est une possibilité réservée aux familles confrontées à des difficultés ponctuelles (hospitalisation d'un parent, maladie de l'assistante maternelle, demande émanant des services de la PMI ou d'autres partenaires sociaux...).
- Les heures effectuées sont facturées au prix moyen établi annuellement par la communauté de communes.
- Cette solution ne peut être accordée que dans la limite des possibilités d'accueil de la structure.

L'appréciation de cette situation d'urgence relève de la compétence de la directrice ou de la directrice adjointe avec l'accord du gestionnaire (vice-président en charge de l'enfance jeunesse). Les parents ou le responsable légal de l'enfant doivent fournir les éléments permettant de juger de l'urgence de la situation.

Adaptation

Cette première étape est un moment privilégié très important aussi bien pour l'enfant que pour ses parents et pour l'équipe. Elle peut être plus ou moins longue en fonction de l'enfant ou de ses parents.

- Un contrat d'accueil occasionnel est établi avec la famille pour cette période.
- Les heures d'adaptation sont payantes. Leur montant est établi sur la base du tarif horaire défini en fonction des revenus et de la composition de la famille. Dans le cas d'un accueil exceptionnel, le tarif horaire correspond au tarif fixe établi annuellement.
- Les heures facturées correspondent aux heures réalisées et sont payables le mois suivant.

20

Dans tous les cas (sauf adaptation), les familles doivent compléter un planning de réservation pour le mois suivant, à remettre le 20 du mois précédent, afin de permettre une organisation optimale. Elles précisent les absences prévues de leur enfant et leurs demandes de présence supplémentaire. Celles-ci sont acceptées en cas de place disponible.

Ouverture et fermeture

La structure est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. Elle reste ouverte tout l'été. Elle ne ferme qu'aux vacances de Noël, entre une à deux semaines en fonction du calendrier, et lors de certains ponts. Les familles sont informées des dates de fermeture en début d'année civile. Elle peut être fermée exceptionnellement en cours d'année pour diverses raisons (climatiques, sanitaires, temps pédagogiques...). Les familles sont alors prévenues au plus vite afin qu'elles puissent s'organiser au mieux.

L'enfant peut être accueilli pour des journées complètes, des demi-journées ou des temps plus courts en fonction des besoins des familles. La crèche ferme peu de jours dans l'année, cependant il est important que l'enfant bénéficie de temps de vacances suffisant.

Les arrivées et les départs des enfants sont échelonnés au cours de la journée mais il est demandé d'éviter d'arriver pendant le temps du repas (11h30 à 12h15) et pendant le temps de sieste pour les plus grands. Si l'enfant doit partir pendant ce temps, les familles sont invitées à en informer les professionnels qui ne coucheront pas l'enfant. Il est important que les transmissions parents/professionnelles se fassent dans de bonnes conditions.

Lorsqu'un enfant dort à l'arrivée de son parent deux possibilités sont offertes :

- Réveiller l'enfant
- Le laisser dormir et contacter le parent au réveil de l'enfant

Communauté de communes Dronne et Belle-139 rue d'Hippocrate-ZAE Pierre Levée-24 310 Brantôme en Périgord-Pôle enfance tél : 05.53.60.31.96

EAJE « Les Gatiflettes » -1 Impasse des enfants -24 340 Mareuil en Périgord

Tél : 05.53.56.43.69 / 06.46.91.90.22 E-Mail : s.carouge@dronneetbelle.fr

Projet d'établissement 1^o Octobre 2023



Descriptions des compétences professionnelles

Le personnel

Composition de l'équipe :

- **La directrice**, formation de psychomotricienne, personne ayant dirigé un établissement d'accueil du jeune enfant depuis plus de trois ans (décret du 31 août 2021). 35h par semaine.
- **La directrice adjointe**, aide-soignante et auxiliaire de puériculture, engagée dans une formation d'éducatrice de jeunes enfants. 35h par semaine.
- **Une auxiliaire de puériculture**. 35h par semaine.
- **Six agents d'animation** titulaires d'un CAP petite enfance ou d'un CAP AEPE. 35 heures par semaine sauf un à 28h par semaine.
- **Une cuisinière**, Bac pro et mention en pâtisserie. 30h par semaine
- **Un agent d'entretien**. 25.5h par semaine
- **Une apprentie (CAP AEPE, auxiliaire de puériculture...)**. 35h/semaine en alternance. Elle n'est pas comptée dans l'effectif.
- **Référent santé accueil inclusif (RSAI). Infirmière puéricultrice**, elle intervient 20h par an soit 5h par trimestre. Une convention est établie et définit son rôle conformément au décret en vigueur.

Continuité de la fonction de direction :

Elle est assurée par la directrice adjointe. En son absence c'est l'auxiliaire de puériculture qui assure cette fonction.

Rôle de chacun : le rôle de chaque agent est défini dans une fiche de poste individuelle

- **La directrice** : elle travaille en concertation avec la directrice adjointe à laquelle elle délègue une partie de ses missions. Elle a principalement des missions administratives mais peut être appelée à effectuer les remplacements en cas d'absence de personnel. Elle organise le fonctionnement général de la structure et est garante de la mise en place du projet d'établissement et de son respect.
- **Gestion du personnel** :
 - Recrutement du personnel
 - Encadrement du personnel
 - Définition et planification des tâches de chaque agent
 - Gestion des plannings et des congés du personnel
 - Elaboration et suivi du projet d'établissement
 - Organisation de réunions d'équipe
 - Encadrement des stagiaires
 - Entretiens annuels du personnel
- **Relations avec le RSAI**
- **Relations avec les familles**
 - Accueil des nouvelles familles et inscriptions des enfants
 - Présentation de la structure et de son fonctionnement
 - Ecoute et prise en compte des besoins des familles
 - Etablissement des contrats
 - Mise en place de l'accueil de l'enfant
 - Rencontres avec les familles utilisatrices en cas de besoins particuliers (modification du contrat, difficultés de l'enfant...)
 - Soutien à la parentalité
 - Accueil et suivi de l'enfant nécessitant un PAI
 - Organisation des échanges entre l'établissement et les familles au quotidien
- **Rôle auprès des enfants**
 - Application de la législation et des règles dans le domaine médical, diététique, hygiène de vie, psychologique, prophylaxie en collaboration avec le RSAI
 - Suivi du bon développement de l'enfant et respect de son rythme de vie
- **Gestion du service**
 - Organisation du fonctionnement
 - Gestion financière : tableaux synthétiques de suivi de fréquentation, participation à l'élaboration et suivi du budget
 - Dossiers administratifs des enfants
 - Utilisation des logiciels de gestion et de plannings

Contrôle des menus établis par la cuisinière en conformité au GEMRCN et au plan alimentaire
Elaboration des bons de commande de tout produit hors alimentaire et contrôle des bons émis par la cuisinière
Demande de travaux
Gestion du matériel et demande d'achat de matériel
Application des règles d'hygiène et de sécurité
Organisation de l'information sur le fonctionnement de l'établissement

- **Relations extérieures**

Travail en relation avec l'équipe du pôle enfance jeunesse et de la chargée de coopération
Travail avec la commission enfance jeunesse
Travail avec la chargée de culture
Travail avec les partenaires locaux (RPE, école maternelle, Accueils de loisirs, médiathèque, Centre social et culturel, centre médico-social, associations locales...)
CAF et PMI

- **Remplacements** : remplacements occasionnels du personnel

➤ **La directrice adjointe** : Elle seconde la directrice qui lui délègue une partie de ses missions.

- **Assure la continuité de la fonction de direction**

- **Gestion du personnel** :

Recrutement et Encadrement du personnel
Définition et planification des tâches de chaque agent
Gestion des plannings et des congés du personnel.
Utilisation des logiciels de gestion et de plannings
Elaboration et suivi du projet d'établissement
Organisation des réunions d'équipe et des réunions de supervision
Encadrement des stagiaires
Entretiens annuels du personnel

- **Coordination de l'équipe**

Organisation
pédagogique
Pilotage de l'équipe

- **Relations avec le RSAI**

Suivi des vaccinations et des dossiers médicaux

- **Relations avec les familles**

Accueil des nouvelles familles et inscriptions des enfants

Présentation de la structure et de son fonctionnement

Ecoute et prise en compte des besoins des familles

Mise en place de l'accueil de l'enfant

Rencontres avec les familles utilisatrices en cas de besoins particuliers (modification du contrat, difficultés de l'enfant...)

Soutien à la parentalité

Accueil et suivi de l'enfant nécessitant un PAI

Organisation des échanges entre l'établissement et les familles au quotidien

Gestion de l'application Kidizz

- **Rôle auprès des enfants**

Application de la législation et des règles dans le domaine médical, diététique, hygiène de vie, psychologique, prophylaxie en collaboration avec le RSAI

Suivi du bon développement de l'enfant et respect de son rythme de vie

Attention portée à l'épanouissement des enfants, à leur développement sensori-moteur

- **Gestion du service**

Organisation du fonctionnement

Gestion financière : participation à l'élaboration et suivi du budget

Dossiers médicaux des enfants : suivi des vaccins, prescriptions médicales...

Application des règles d'hygiène et de sécurité

Organisation de l'information sur le fonctionnement de l'établissement

- **Relations extérieures**

Travail en relation avec l'équipe du pôle enfance jeunesse et de la chargée de coopération

Travail avec la commission enfance jeunesse

Travail avec la chargée de culture

Travail avec les partenaires locaux (RPE, école maternelle, Accueils de loisirs, médiathèque, Centre social et culturel, centre médico-social, associations locales...)

CAF et PMI

- **Remplacement** : assure les remplacements du personnel en leur absence

➤ **Les auxiliaires de puériculture :**

- **Rôle auprès des enfants et des familles**

Accueillent et accompagnent l'enfant et sa famille au sein de la structure au quotidien et lors de la période d'adaptation

Accompagnent l'enfant dans sa journée et dans tous ses apprentissages (vivre ensemble, langage, repas, respect des règles de vie, découverte du monde extérieur...) en développant avec lui une relation chaleureuse, basée sur une connaissance individuelle de chacun

Adaptent la journée de l'enfant à son rythme, son âge, et à son développement

Répondent aux besoins des enfants en leur dispensant les soins de base : alimentation, hygiène, acquisition de la propreté, sommeil, jeux d'éveil, affection

Veillent et contribuent au bien-être et à la sécurité des enfants, à leur développement harmonieux aussi bien physique que psychologique, à leur éducation dans le respect de l'autorité parentale

Assurent la continuité du rythme de vie de l'enfant entre la maison et l'établissement

Encouragent ses différentes acquisitions par des activités d'éveil et des échanges individualisés

Accueillent, informent les parents ou leurs substituts et établissent une relation de confiance avec eux

Proposent, organisent et participent à des sorties éducatives en collaboration avec les membres de l'équipe

Collaborent au suivi de la santé des enfants

- **Tâches matérielles**

Participent à l'organisation des sorties, des fêtes et à la décoration de l'établissement

Préparent les biberons, assurent leur nettoyage et leur désinfection ainsi que celles de la biberonnerie quotidiennement

Participent à l'hygiène des locaux, à l'entretien et au lavage du matériel, des jouets et du linge

Participent à la mise en place du matériel et des jeux le matin et au rangement le soir

Procèdent au nettoyage et au rangement du coin bébés le soir

Assurent le suivi de la pharmacie et des malles du PPMS

- **Communication et travail d'équipe**

Assurent les transmissions orales et écrites à destination de la directrice, des membres de l'équipe et des parents

Utilisent l'application Kidizz

Travaillent en concertation avec tous les membres de l'équipe

Participent aux différentes réunions proposées au personnel

- **Assurent la continuité de la fonction de direction si besoin**

➤ **Les agents d'animation :**

- **Rôle auprès des enfants et des familles**

Accueillent et accompagnent l'enfant et sa famille au sein de la structure au quotidien et lors de la période d'adaptation

Accompagnent l'enfant dans sa journée et dans tous ses apprentissages (vivre ensemble, langage, repas, respect des règles de vie, découverte du monde extérieur...) en développant avec lui une relation chaleureuse, basée sur une connaissance individuelle de chacun

Adaptent la journée de l'enfant à son rythme, son âge, et à son développement

Observent et répondent aux besoins des enfants en leur dispensant les soins de base : alimentation, hygiène, sommeil, jeux d'éveil, affection

Veillent et contribuent au bien-être et à la sécurité des enfants, à leur développement harmonieux aussi bien physique que psychologique, à leur éducation dans le respect de l'autorité parentale

Assurent la continuité du rythme de vie de l'enfant entre la maison et l'établissement

Encouragent ses différentes acquisitions par des activités d'éveil et des échanges individualisés.

Proposent des activités adaptées aux enfants en individuel ou en groupe sans les imposer

Accueillent, informent les parents ou leurs substituts et établissent une relation de confiance avec eux

Proposent, organisent et participent à des sorties éducatives en collaboration avec les membres de l'équipe

Travaillent en concertation avec tous les membres de l'équipe

- **Tâches matérielles**

Participent à l'organisation des sorties, des fêtes et à la décoration de l'établissement

Préparent les biberons, assurent leur nettoyage et leur désinfection ainsi que celles de la biberonnerie quotidiennement

Participent à l'hygiène des locaux, à l'entretien et au lavage du matériel, des jouets et du linge

Participent à la mise en place du matériel et des jeux le matin et au rangement le soir

Procèdent au nettoyage et au rangement du coin bébés le soir

Assurent les transmissions orales et écrites à destination de la directrice, des membres de l'équipe et des parents

- **Communication et travail d'équipe**

Assurent les transmissions orales et écrites à destination de la directrice, des membres de l'équipe et des parents

Utilisent l'application Kidizz

Travaillent en concertation avec tous les membres de l'équipe

Participent aux différentes réunions proposées au personnel

➤ **La cuisinière :**

Prépare les repas adaptés et équilibrés en fonction de la réglementation en vigueur

Elabore les menus et les bons de commande dans le respect du GEMRCN et du PPNS, du plan alimentaire et dans le cadre du budget imparti. Elle les soumet à la directrice pour validation

Gère les stocks

Procède au nettoyage quotidien du matériel et des surfaces selon les protocoles établis

Procède au nettoyage des locaux (murs...) selon les fréquences prévues dans les protocoles

➤ **L'agent d'entretien :**

Fait la vaisselle du goûter et procède au nettoyage et à la désinfection de la cuisine (sol, surface...) le soir

Procède au nettoyage et à la désinfection de toutes les pièces (salle de vie, salle de change, chambres...)

Procède au nettoyage des vitres

Balayage et nettoyage de tous les sols

➤ **Le référent santé accueil inclusif :**

Participe à l'élaboration des PAI

Veille à la mise en place des mesures nécessaires à l'inclusion des enfants en situation de handicap ou présentant des problèmes de santé. Sensibilise, informe et conseille l'équipe sur l'accueil d'un enfant porteur de handicap ou de maladie chronique.

Présente et explique les protocoles de soins dans le cadre d'un PAI à l'équipe
Etablit les protocoles de soins en collaboration avec la directrice et son adjointe
Informe, sensibilise et conseille l'équipe en matière de santé du jeune enfant
Assure des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès de l'équipe et des parents

Procède si nécessaire à l'examen d'un enfant en vue d'une orientation médicale en accord avec les parents ou leurs représentants légaux

Contribue au repérage des enfants en danger ou en situation de l'être

28

Analyses des pratiques professionnelles

Des temps d'analyse des pratiques professionnelles sont proposés aux membres de l'équipe placés auprès des enfants à raison de 8 séances annuelles d'une heure trente. Elles ont lieu le soir, après la fermeture, en dehors de la présence des enfants et sont animées par une psychologue. Les échanges sont de l'ordre du secret professionnel et chaque participant s'engage à respecter la confidentialité de ces séances.

La formation des professionnelles

Les professionnels ont la possibilité de compléter et enrichir leur formation initiale par des formations individuelles (auprès du CNFPT, BDP...) mais aussi collectives en interne (PSC1, thèmes propres à la petite enfance...). Ils peuvent aussi participer à des colloques.

Communauté de communes Dronne et Belle-139 rue d'Hippocrate-ZAE Pierre Levée-24 310 Brantôme en Périgord-Pôle enfance tél : 05.53.60.31.96

EAJE « Les Gatiflettes » -1 Impasse des enfants -24 340 Mareuil en Périgord

Tél : 05.53.56.43.69 / 06.46.91.90.22 E-Mail : s.carouge@dronneetbelle.fr

Projet d'établissement 1^{er} Octobre 2023



Stagiaires et apprentissage

La structure accueille régulièrement des stagiaires, de préférence un seul à la fois afin de lui offrir un accompagnement de qualité et de ne pas surcharger l'équipe.

Elle forme également des apprentis (CAP AEPE, auxiliaire de puériculture...) afin de contribuer à la qualification de futurs professionnels.

L'accueil de stagiaires et apprentis permet aussi à l'équipe d'enrichir ses pratiques professionnelles grâce à leur regard extérieur et l'apport de leurs connaissances.

Dans les deux cas, ils sont encadrés par une tutrice qui organise leur stage et assure leur suivi. Ils ne sont pas comptés dans les effectifs. Les parents sont informés de la présence des stagiaires et complètent un document leur donnant ou non leur accord pour prendre en charge leur enfant.

29

Accueil d'enfants porteurs de handicaps ou atteints de maladie chronique

30

Ces enfants sont accueillis dans la mesure où leur prise en charge est compatible avec la vie en collectivité jusqu'à leurs 5 ans révolus. Un protocole d'accueil individualisé (PAI) est mis en place en concertation avec le médecin de l'enfant, la famille, le RSAI et les professionnels de l'établissement. Le PAI définit les modalités précises de l'accueil en fonction des capacités de la structure, de la disponibilité du personnel et de la prise en charge du handicap ou de la maladie : temps hebdomadaires, présence ou non d'un accompagnateur. En fonction des difficultés de l'enfant et des modalités du PAI, des professionnels spécialisés ont la possibilité d'intervenir au sein de la crèche. Un travail en réseau avec l'équipe thérapeutique référente peut également être mis en place.

Les professionnels adaptent leur accompagnement en respectant les spécificités de l'enfant accueilli tout en l'intégrant à la vie du groupe. Ils lui permettent de participer aux activités et aux différents temps de la journée. Ils aménagent l'espace intérieur et extérieur et prévoient matériel et jeux en fonction de ses besoins.

Des rencontres régulières entre parents et professionnels peuvent être mises en place, hors des temps d'accueil. Elles permettent de faire un point régulier et d'ajuster les modalités du projet en fonction de l'évolution de l'enfant, de ses besoins et ceux de sa famille.

L'équipe met en place des supports d'échange avec la famille (cahier de vie...) afin d'évaluer et garantir la qualité de l'accueil de l'enfant.

L'équipe peut bénéficier d'un accompagnement particulier pour accueillir au mieux cet enfant et sa famille. Le RSAI ou tout autre professionnel extérieur (kinésithérapeute, éducateur spécialisé, psychomotricien, psychologue...) peut être sollicité dans ce cadre afin de permettre à chacun de réfléchir et d'adapter sa pratique au type de handicap ou de maladie dont l'enfant est porteur.

Cette démarche favorise également le vivre ensemble, l'empathie, la confiance en soi, les interactions entre tous les enfants. L'enfant porteur de handicap bénéficie de cet accueil stimulant pour développer toutes ses compétences dans un environnement sécurisant.

Communauté de communes Dronne et Belle-139 rue d'Hippocrate-ZAE Pierre Levée-24 310 Brantôme en Périgord-Pôle enfance tél : 05.53.60.31.96
EAJE « Les Gatiflettes » -1 Impasse des enfants -24 340 Mareuil en Périgord
Tél : 05.53.56.43.69 / 06.46.91.90.22 E-Mail : s.carouge@dronneetbelle.fr
Projet d'établissement 1^o Octobre 2023



Etablissement d'accueil du jeune enfant

PROJET EDUCATIF

31



« Les Gatiflettes »

Communauté de communes Dronne et Belle-139 rue d'Hippocrate-ZAE Pierre Levée-24 310 Brantôme en Périgord-Pôle enfance tél : 05.53.60.31.96

EAJE « Les Gatiflettes » -1 Impasse des enfants -24 340 Mareuil en Périgord

Tél : 05.53.56.43.69 / 06.46.91.90.22 E-Mail : s.carouge@dronneetbelle.fr

Projet d'établissement 1^{er} Octobre 2023



INTRODUCTION

L'équipe des Gatiflettes s'est donnée pour mission d'assurer à chaque enfant un accueil et un accompagnement de qualité tout en accordant une place de choix aux parents. Créer un lieu de vie et un environnement riche où l'enfant va pouvoir grandir en trouvant ce dont il a besoin au moment où il en a besoin.

Les valeurs

Ce projet éducatif s'appuie sur le projet éducatif territorial (PEDT) dont s'est dotée la collectivité, sur la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant et sur les valeurs choisies par l'équipe.

Ces valeurs sont ainsi résumées :

Offrir à chaque enfant un lieu de vie sécurisant où épanouir toutes ses compétences, où découvrir le monde, où apprendre à vivre ensemble dans le respect de son individualité, où grandir dans le plaisir. Offrir à chaque famille un lieu d'accueil chaleureux et convivial où se sentir reconnue, accompagnée et soutenue dans sa parentalité.

L'équipe se donne pour but de répondre aux besoins spécifiques du jeune enfant en mettant plus particulièrement l'accent sur les objectifs suivants :

Assurer la sécurité physique et affective de l'enfant

Respecter les besoins individuels de chaque enfant

Accueillir les émotions de l'enfant

Apprendre à vivre ensemble

Favoriser et soutenir l'activité autonome de l'enfant, apprendre à faire seul

Encourager le développement sensorimoteur et l'éveil sensoriel

Favoriser l'accès au langage verbal et non verbal

Ouvrir le monde à l'enfant et permettre un contact réel avec la nature

Permettre l'accès à la culture à tous, éveiller et stimuler la créativité

Valoriser les qualités personnelles de chaque enfant, fille ou garçon

Instaurer une relation constructive et de confiance avec chaque famille

Favoriser un dialogue quotidien avec les parents

Offrir une place aux familles au sein de la crèche

Afin de contribuer à sa sécurité et à son épanouissement l'enfant doit trouver dans le lieu d'accueil :

Des repères de personnes

Des repères de temps

Des repères de lieu

Ces repères, une fois intégrés, permettront à l'enfant d'acquérir une sécurité de base. Ils lui donneront un cadre et une confiance en soi qui l'aideront à vivre des changements et des expériences nouvelles. L'enfant pourra alors découvrir le monde qui l'entoure et développer ses compétences dans le plaisir.

Au-delà de ces objectifs, l'équipe veille à établir une relation constructive et de confiance avec chaque famille, basée sur le respect mutuel, l'écoute et le dialogue, la transparence et la participation. Cette relation est une condition essentielle au bien-être de l'enfant au sein de la structure. L'équipe apporte un soutien aux familles pour leur permettre de concilier vie professionnelle et vie familiale.

33

Les professionnelles doivent adopter certaines attitudes éducatives bienveillantes et bientraitantes :

Se mettre à la hauteur de l'enfant pour lui parler ou s'occuper de lui

Être entièrement disponible à l'enfant lors des différents soins

Verbaliser à l'enfant ses intentions et ses actes

Ne pas le forcer

Ne pas le presser

Positiver et encourager

Le mettre en situation de réussite

Ne jamais oublier son intérêt

Ne pas faire de favoritisme

Maîtriser échangées au-dessus de sa tête

Ne pas porter de jugement sur l'enfant et sa famille

Appeler l'enfant par son prénom sans l'affubler de diminutif ni de sobriquet

Organisations du groupe et référentes

Les enfants vivent dans le même lieu mais sont répartis en deux groupes : petits/moyens et moyens/grands. Le passage de l'un à l'autre se fait progressivement en fonction du développement de chacun.

Quatre professionnelles accompagnent les petits tout au long de la journée. Elles travaillent en binôme fixe sur la base d'un roulement établi sur deux semaines. Elles effectuent une semaine sur deux l'ouverture et la fermeture en alternance. Cette organisation permet à chaque enfant d'avoir une personne de référence dans chaque binôme qui s'occupe de lui pendant les différents moments de sa journée (repas, sieste, change, sommeil, éveil). Cela lui permet d'établir un lien de confiance, de se sentir en sécurité, de se construire. La référente veille à ce qu'un attachement d'appropriation et exclusif ne se crée pas. Elle est un repère à partir duquel l'enfant va progressivement aller vers les autres et vers lequel il pourra revenir. Trois professionnelles accompagnent les grands tout au long de leur journée. Elles prévoient et organisent les activités et les sorties.

34

L'accueil

Accueillir un enfant c'est aussi accueillir sa famille. C'est créer et maintenir un lien, c'est être disponible, à l'écoute, c'est intégrer chacun dans ce lieu de vie.

Communauté de communes Dronne et Belle-139 rue d'Hippocrate-ZAE Pierre Levée-24 310 Brantôme en Périgord-Pôle enfance tél : 05.53.60.31.96

EAJE « Les Gatiflettes » -1 Impasse des enfants -24 340 Mareuil en Périgord

Tél : 05.53.56.43.69 / 06.46.91.90.22 E-Mail : s.carouge@dronneetbelle.fr

Projet d'établissement 1^o Octobre 2023



L'inscription

Celle-ci se fait par la directrice. Elle fait suite à une pré-inscription et sa validation par le vice-président en charge de l'enfance jeunesse de la communauté de communes. Une première rencontre a eu lieu en amont avec la visite de la crèche.

L'inscription est un moment d'échange et de partage d'informations entre les parents et la directrice.

Ce temps est important car c'est le moment où un climat de confiance commence à s'instaurer. Il permet aux parents d'investir positivement la structure. Son fonctionnement est présenté à la famille qui exprime ses besoins, son projet, ses questionnements, verbalise ses angoisses face à la séparation ou à différentes problématiques (sommeil, alimentation...). Les parents visitent les locaux et font connaissance avec l'équipe et notamment les personnes référentes de l'enfant.

Le livret d'accueil comprenant le projet d'établissement, le règlement de fonctionnement est alors remis à la famille ainsi que le contrat de mensualisation.

Le dossier d'inscription est complété à partir des éléments demandés à la famille.

La période d'adaptation est organisée lors de cet entretien. Celle-ci sera menée par les professionnelles référentes en fonction des besoins et des contraintes de la famille et de l'enfant.

L'adaptation

Cette première étape est un moment privilégié très important aussi bien pour l'enfant que pour ses parents et les professionnelles. Au cours de celle-ci, chacun apprend à se connaître. La famille est accueillie par une des professionnelles référentes de l'enfant. La deuxième référente présentée aux parents à leur arrivée entre en scène par la suite lorsque l'enfant a déjà pris des repères.

Les professionnelles ont besoin des parents pour connaître l'enfant et l'enfant a besoin de ses parents pour appréhender ce nouvel univers en douceur.

Communauté de communes Dronne et Belle-139 rue d'Hippocrate-ZAE Pierre Levée-24 310 Brantôme en Périgord-Pôle enfance tél : 05.53.60.31.96

EAJE « Les Gatiflettes » -1 Impasse des enfants -24 340 Mareuil en Périgord

Tél : 05.53.56.43.69 / 06.46.91.90.22 E-Mail : s.carouge@dronneetbelle.fr

Projet d'établissement 1^{er} Octobre 2023



L'enfant découvre et s'approprie ce lieu totalement nouveau pour lui (bruits, odeurs, personnes, autres enfants...) et intègre l'absence ponctuelle de ses parents. Il va progressivement les quitter et investir la crèche et les personnes qui s'occuperont de lui. Il a besoin de temps pour vivre cette situation et se familiariser avec ce nouvel environnement. Cette période est plus ou moins longue en fonction de chaque enfant et chaque parent.

Un échange s'instaure entre la famille et l'accueillante. La famille exprime toutes les habitudes de leur enfant, leurs souhaits, leurs questions, leurs inquiétudes éventuelles.

La professionnelle observe l'enfant et ses parents. Progressivement elle fait leur connaissance et ajuste ses pratiques. Elle complète une feuille d'habitudes de vie en présence des parents. Elle accueille l'enfant toujours au même endroit à son arrivée. Suivant son âge, elle lui fait découvrir petit à petit la structure ou le suit dans son exploration en fonction de ses préférences. Afin que l'accueillante soit entièrement disponible et à l'écoute durant cette phase de familiarisation, l'équipe prend en charge les autres enfants pendant cet accueil. A son rythme, l'enfant est intégré dans le groupe d'enfants.

La période la plus propice pour le début de l'adaptation sur le groupe des bébés est entre 10h et 11h le matin ou 13h45 et 15h et pour les plus grands entre 9h et 10h. Il est demandé aux parents, dans la mesure du possible, de venir tous les jours : pendant 3 jours, ils restent environ une heure avec leur enfant. Le quatrième jour, s'ils se sentent prêts, ils s'éloignent pendant quinze minutes. Le temps d'absence s'allonge progressivement en fonction des capacités de l'enfant mais aussi en fonction du ressenti des parents.

Il est important de bien expliquer à l'enfant ce qu'il va se passer : le départ et le retour des parents, qui va s'occuper de lui... Les parents doivent dire au revoir à leur enfant au moment de partir même si celui-ci pleure. Le départ du parent sans cet au revoir accentuerait son angoisse de séparation.

Le doudou et la tétine, s'il en possède, accompagnent l'enfant. En leur absence, un vêtement portant l'odeur de la maman ou du papa, une peluche que l'enfant aura choisie peuvent être apportés. Les parents sont également invités à remettre une photo de la famille (papa, maman, frères et sœurs...) qui sera affichée dans « le train des familles » dans la crèche. L'enfant pourra prendre cette photo s'il en ressent le besoin. Ces objets transitionnels permettent à l'enfant de garder un contact avec sa famille en leur absence et l'aideront à mieux vivre cette séparation. La professionnelle qui l'accueille l'accompagne dans cette séparation en le rassurant et lui permet de s'intégrer dans la structure en douceur.

Bienveillance, écoute empathique et flexibilité sont les qualités nécessaires aux professionnelles afin de permettre à chacun de se sentir en confiance et bien accueilli.

L'accueil au quotidien

L'arrivée

Après avoir déposé chaussures et manteaux dans le vestiaire, les parents accompagnent leur enfant dans la salle de vie, lui lavent les mains et vont poser ses affaires dans son casier. Un adulte, dans la mesure du possible la référente de l'enfant, est toujours disponible pour l'accueillir de manière chaleureuse et avenante.

A chaque arrivée, pour l'enfant et les parents se rejoue plus ou moins la séparation. Ce moment est donc important car l'enfant a souvent besoin d'un temps pour retrouver ses repères et quitter sa famille.

Il est donc nécessaire de s'adapter à chaque enfant et de respecter ses rituels de séparation. C'est le moment d'échanger avec le parent qui fait des transmissions précises et donne les informations nécessaires pour accompagner au mieux l'enfant au cours de la journée (heure de lever, qualité du sommeil de la nuit, petit-déjeuner, traitements médicaux...). Il est important que le parent dise au revoir à l'enfant tout en le rassurant quant à son retour. Les professionnelles accompagnent la famille lors de cette séparation et la verbalise à l'enfant. Si ce moment est difficile pour lui, la référente lui permet d'exprimer ses émotions, l'accompagne et le reconforte. Le doudou et la tétine ou tout autre objet transitionnel aide l'enfant à se rassurer et à vivre cette séparation. Ils lui permettent également d'assurer la continuité entre la maison et la crèche. Mettre cette séparation et ces retrouvailles en mots apaise l'enfant et lui permet d'investir la crèche en toute sérénité. Si la séparation a été compliquée le parent peut téléphoner pour se rassurer et passer une journée sereine.

Les retrouvailles

De nouveau, l'enfant a besoin d'un temps pour retrouver son parent car il est parfois envahi de nombreuses émotions. Ce départ est aussi une nouvelle séparation. L'auxiliaire fait le compte-rendu oral de la journée de l'enfant aux parents grâce au support écrit dans lequel sont relatées les informations concernant la journée (repas, change, sommeil, jeux...). Le partage d'informations, d'anecdotes, d'observations concernant l'enfant entre le parent et l'équipe permet un accompagnement adapté, une bonne prise de relais et participe à une relation bénéfique pour l'enfant. Ce temps d'échange est donc très important et nécessite une disponibilité du personnel.

S'ils le désirent, c'est aussi pour les parents le moment de partager un temps avec leur enfant au sein de la structure. Celui-ci a souvent envie de montrer ce qu'il aime et sait faire.

Doudous et tétines

Ces objets transitionnels, importants pour l'enfant, lui permettent de faire le lien entre la maison, sa famille et la crèche. Ils lui apportent réconfort et ne doivent pas lui être refusés. Lorsqu'il grandit, les auxiliaires peuvent lui proposer de s'asseoir ou se reposer avec son doudou ou sa sucette le temps de se réconforter et les poser pour retourner jouer. L'enfant s'en sépare à son rythme mais ne gardera pas sa sucette à la bouche en permanence. Elle est donnée lorsqu'il en a besoin mais pas jouer.

38

Les repas

Outre répondre à un besoin vital essentiel, le repas est un moment important de plaisir, de convivialité, de détente, d'échanges, d'éveil des sens, de découvertes de nouvelles saveurs ou textures. C'est aussi un moment de socialisation et d'apprentissage des règles de vie (se laver les mains, attendre son tour, respecter l'assiette de l'autre...). Le temps du repas est un moment propice aux échanges individuels comme aux discussions de groupe avec l'adulte ou entre enfants.

Tous les repas sont préparés sur place et trois menus sont établis en fonction de l'âge des enfants et de leur maturité. L'alimentation est variée et adaptée aux besoins de chaque enfant (PNNS). Les produits de saison, locaux et bio sont privilégiés. La diversification alimentaire se fait en concertation avec les familles. Les professionnelles favorisent l'autonomie de l'enfant et le passage progressif du biberon au verre, de l'alimentation liquide à l'alimentation solide.

Les enfants doivent pouvoir boire de l'eau tout au long de la journée. Une petite gourde en métal et marquée au nom de l'enfant est demandée aux familles afin de répondre à ce besoin même à l'extérieur.

Les bébés : ils prennent leur repas à la demande en respectant leur rythme et les habitudes familiales. Ils ne sont pas réveillés pour prendre un biberon.

Ce moment est un temps de relation intense à l'enfant. Le biberon est donné dans les bras et la professionnelle doit accorder toute son attention à l'enfant (échange de regard...). Elle dispose d'un fauteuil d'allaitement pour s'installer confortablement. Les enfants mangent chacun leur tour en fonction de leurs besoins. Les parents ont la possibilité de maintenir

l'allaitement maternel en fournissant le lait recueilli et transporté dans le respect des règles en vigueur ou en venant allaiter l'enfant à la crèche.

Les moyens : lorsque l'enfant est capable de s'asseoir, il prend son repas installé dans une petite chaise équipée d'une tablette. Lorsqu'il manifeste un désir d'autonomie, l'adulte l'accompagne en lui permettant de toucher la nourriture avec les mains et lui donne des couverts. L'adulte doit se déplacer le moins possible, tout doit être prêt et à disposition.

Les grands : les enfants sont assis autour de tables par petits groupes de cinq. Il est important que le mobilier soit adapté à leur taille. Ils doivent pouvoir poser leurs pieds au sol afin d'être assis confortablement. Ils sont acteurs de leur repas et ont besoin de temps pour s'exercer. L'adulte est présent pour les aider et les inviter à goûter. En aucun cas ils ne sont contraints à manger. Ils ont droit de dire « j'aime » « je n'aime pas » « Je n'en veux pas » « Je n'ai plus faim ». Ils ont le choix d'ajuster leur consommation à leur satiété. Tout refus de manger est respecté mais en essayant d'en comprendre la raison en concertation avec les parents. L'adulte dispose de chaises adaptées et reste assis au niveau de l'enfant et proche de lui. Son entière disponibilité est nécessaire pour accompagner chaque enfant.

39

Le sommeil

Le sommeil est un facteur important du développement de l'enfant. Il est réparateur et permet aussi aux tout-petits de consolider leurs apprentissages. Il est nécessaire de respecter le rythme veille/sommeil de chacun et donc de ne pas réveiller un enfant. Ce rythme évolue au cours du développement de chacun.

La structure dispose de quatre chambres : deux dédiées aux bébés et deux aux plus grands.

Les bébés ont chacun un lit individualisé. Ils sont couchés et levés en fonction de leurs besoins et des signes de fatigue qu'ils montrent. La référente de l'enfant prend le temps de l'accompagner et de rester auprès de lui le temps qu'il s'endorme si besoin.

Les plus grands sont couchés après le déjeuner autour de 12h45/13h après un petit temps calme accompagné de leurs doudous et d'une musique douce. Chacun a un lit et une chambre attitrés. Un adulte par chambre fait l'avant-sieste. A 13h, une seconde professionnelle prend le relais jusqu'au lever qui s'échelonne en fonction des besoins des enfants. Leur présence permet de rassurer, répondre aux demandes des enfants... Ils se réveillent seuls. Le personnel ne réveille pas les enfants, il accompagne les réveils et les levers.

S'endormir est parfois difficile pour certains enfants. L'enfant a besoin de se sentir en sécurité. C'est pourquoi il est important de respecter ses habitudes et ses rituels.

Tout ce qui rassure l'enfant est important : doudou, tétine, vêtement porté par la maman et porteur de son odeur, gigoteuse... Tous ces objets aident l'enfant à gérer son angoisse de séparation.

Dormir en toute sécurité :

Être couché sur le dos pour un bébé, ce qui permet d'avoir le visage dégagé et respirer l'air libre

Dormir dans une literie adaptée : matelas ferme, gigoteuse ou surpyjama sans oreiller, ni tour de lit

Dormir dans un lit adapté aux capacités motrices de l'enfant et à ses besoins de contenance

Dormir dans une pièce tempérée entre 17 et 20 °C

Dormir dans un espace qui aura été aéré plusieurs fois par jour

Être sécurisé par une surveillance directe et permanente d'un professionnel pour les plus grands

Être surveillé par le passage d'une professionnelle tous les quarts d'heure pour les bébés (noté sur une feuille de suivi affichée à l'entrée de la chambre)

Enlever les attaches tétines

40

Les soins corporels

Le change des couches d'un enfant est un moment d'intimité privilégié et individualisé fait de communication et de respect de son corps : les gestes doivent être doux et respectueux. Tout ce qui est lui est fait doit être verbalisé à l'enfant. Le professionnel est centré sur sa relation à l'enfant. Il n'y a pas de discussion avec d'autres adultes durant ce moment.

C'est aussi un moment d'échange, de bien-être, de plaisir qui permet à l'enfant de découvrir son corps. Les changes doivent être effectués en suivant le protocole mis en place aussi souvent que nécessaire, en veillant au bon état de la peau et en y apportant les soins spécifiques.

Lorsque l'enfant marche, on peut lui proposer de changer sa couche debout. Il peut utiliser les toilettes ou le pot s'il le souhaite. L'enfant pourra accéder au plan de change par l'escalier prévu à cet effet. Les professionnelles incitent l'enfant à participer aux actes de la vie quotidienne dans la mesure de ses capacités ou de son envie (se déshabiller et s'habiller, aller seul aux toilettes ou sur le pot, aller chercher sa couche, se laver les mains...).

Communauté de communes Dronne et Belle-139 rue d'Hippocrate-ZAE Pierre Levée-24 310 Brantôme en Périgord-Pôle enfance tél : 05.53.60.31.96

EAJE « Les Gatiflettes » -1 Impasse des enfants -24 340 Mareuil en Périgord

Tél : 05.53.56.43.69 / 06.46.91.90.22 E-Mail : s.carouge@dronneetbelle.fr

Projet d'établissement 1^{er} Octobre 2023



L'acquisition de la propreté est une étape importante dans le développement de l'enfant.

Il n'apprend pas à être propre, il le devient. Pour cela, il doit être capable de maîtriser ses sphincters (muscles qui permettent de se retenir) et d'être prêt psychologiquement et affectivement. Cela implique de renoncer à un certain nombre d'avantages, ce qui peut demander du temps. C'est le projet de l'enfant et non celui de l'adulte. Chaque enfant est différent et ne réagit pas de la même façon. Il est important de respecter le rythme de chacun, de garder un discours positif, encourageant, soutenant et bienveillant.

41

Toutes les informations relatives aux repas, au sommeil et aux changes sont notées sur une feuille de transmissions à disposition des parents.

Langage et communication

L'enfant a un besoin vital de s'exprimer et de communiquer. L'équipe doit lui permettre de favoriser toutes les formes de langage verbal et non verbal. Les professionnelles sont à l'écoute et verbalisent ce qu'elles font. Des mots sont posés sur les gestes du quotidien mais aussi sur les émotions ressenties par les enfants. Elles accompagnent l'enfant dans cette acquisition en utilisant un langage simple pour les plus jeunes et de plus en plus élaboré pour les plus grands. Elles emploient un langage courant voire soutenu en évitant le langage familial.

Afin de permettre à l'enfant de s'exprimer en limitant la frustration, l'équipe développe un projet autour de la langue des signes associées à la parole.

L'éveil

Le jeu

Le jeu est l'activité spontanée et principale de l'enfant. Il a une valeur essentielle pour son développement. Il prend une place de plus en plus importante à mesure que le temps de sommeil diminue. Il est nécessaire de répondre aux différents besoins de l'enfant :

Besoin sensoriel : toucher, sentir, goûter, écouter, voir

Besoin de motricité globale : grimper, sauter, pousser, tirer, rouler, ramper, jeter, lancer, danser...

Besoin de motricité fine : gratter, enfiler, encastrer...

Besoin de faire semblant

Besoin de jeux de réassurance

Besoin d'extérioriser ses tensions physiques et psychiques : casser, déchirer, taper, pleurer, crier, pousser, mordre.

Besoin de construire sa pensée : construire, détruire, expérimenter.

Besoin de se détendre : se poser, faire une pause, rêver

Au cours de la journée, l'équipe souhaite proposer alternativement des temps de jeux et des temps d'activités riches, variées et stimulantes. Elles vont permettre à l'enfant de développer tout son potentiel physique, intellectuel, psychologique et affectif. Elles vont également lui permettre de grandir avec les autres et de se socialiser petit à petit.

La motricité libre

Ce concept initié par le Dr Emmi Pickler dans les années 1960 prône que le tout-petit est doué de sensibilité et capable de se développer librement sans l'intervention de l'adulte. En laissant l'enfant libre de se mouvoir à sa guise il développe ses compétences motrices dans un ordre bien précis tout en acquérant un sentiment d'accomplissement et de sécurité. Grâce à son activité spontanée, l'enfant devient acteur de son développement. Il est important de ne pas le mettre dans des positions qu'il ne maîtrise pas et lui faire faire des choses pour lesquelles il n'est pas prêt : l'asseoir, le mettre sur le ventre, le mettre debout, le faire marcher. On risque au contraire de le crisper, le mettre en échec et lui enlever le plaisir et la satisfaction de faire seul. La motricité libre permet aux enfants d'acquérir plus de confiance en eux mais aussi de développer leur esprit d'initiative et leur créativité. Accompagnée par une psychomotricienne, l'équipe a mis ces principes en place aussi bien pour les bébés que pour les plus grands.

Le rôle de l'adulte est primordial pour soutenir, encourager, accompagner l'enfant dans son exploration et dans son évolution.

L'éveil du tout-petit

Lors des premiers mois, l'enfant a besoin d'être entouré physiquement pour constituer sa sécurité affective. Les professionnelles répondent à ses besoins de contact physique, d'affection, d'individualité et d'échanges.

Le jeu est essentiel au développement et à l'épanouissement du tout-petit et commence dès la naissance.

Dans un premier temps, celui-ci joue avec les différentes parties de son corps puis avec les différents jouets qui lui sont proposés. Il prend progressivement conscience de son corps et du monde qui l'entoure. Afin de favoriser sa motricité, il est préférable de l'installer sur le dos, au sol sur un tapis. Il va organiser ses mouvements à partir de cette position et petit à petit se déplacer. Des jouets sont mis à sa disposition au sol. Le transat peut être utilisé ponctuellement après la prise du biberon mais l'enfant doit y rester peu de temps. Au fil du temps, le tout-petit va se déplacer, explorer son environnement et s'aventurer dans la salle de vie.

L'espace est aménagé de telle sorte qu'il réponde à ses besoins et ses capacités sans le sur-stimuler. Il doit éveiller tous ses sens, favoriser son développement psychomoteur et son autonomie, encourager les interactions entre enfants et entre enfants et adultes.

L'éveil des plus grands

Le jeu tient une place importante tout au long de la journée. La salle de vie est aménagée en différents coins accessibles en permanence et permettant de répondre aux besoins de chaque enfant : des espaces psychomoteurs, de jeux symboliques, de jeux de construction, coin lecture, véhicules... Les jeux et les jouets sont rangés à disposition des enfants. Chacun a également la possibilité de s'isoler pour jouer seul ou ne rien faire.

L'enfant a besoin d'un cadre connu et rassurant mais il a aussi besoin de nouveautés. L'observation des professionnelles permet de penser l'aménagement de l'espace pour favoriser le jeu spontané et autonome de chaque enfant et répondre aux besoins du moment.

Le jeu en extérieur : La structure dispose d'un grand espace extérieur ce qui permet aux enfants de vivre dehors le plus possible. Tout comme à l'intérieur les enfants peuvent jouer de manière autonome en toute sécurité et explorer la nature.

Des activités traditionnellement d'intérieur peuvent également leur être proposées (atelier peinture, poterie, lecture...).

Les enfants sortent tous les jours en toute saison sauf en cas d'intempéries trop importantes.

Les activités : De nombreuses activités sont proposées aux enfants plus particulièrement en matinée : jeux de manipulation, peinture, pâte à modeler, collage, jeux d'eau, lecture,

Communauté de communes Dronne et Belle-139 rue d'Hippocrate-ZAE Pierre Levée-24 310 Brantôme en Périgord-Pôle enfance tél : 05.53.60.31.96

EAJE « Les Gatiflettes » -1 Impasse des enfants -24 340 Mareuil en Périgord

Tél : 05.53.56.43.69 / 06.46.91.90.22 E-Mail : s.carouge@dronneetbelle.fr

Projet d'établissement 1^{er} Octobre 2023



chansons, danses, cuisine...Elles ne doivent pas revêtir un caractère obligatoire et doivent donner libre cours à la créativité et à l'imagination de chacun.

La place des livres dans l'environnement de l'enfant est également importante. Des livres sont à disposition en permanence et des temps de lecture plus formels sont mis en place quotidiennement.

La médiathèque met à disposition de la crèche une dotation de livres renouvelés régulièrement. Ce prêt permet aux enfants d'emprunter un livre tous les quinze jours et de pouvoir le lire avec sa famille.

L'égalité filles / garçons

44

Les stéréotypes de genre sont la croyance que certaines aptitudes ou certains traits de personnalité spécifiques aux garçons d'une part, aux filles d'autre part, seraient présents dès la naissance. Avec, comme corollaire, l'idée que le matériel génétique conditionne les uns et les autres à assurer certains rôles dans la société, selon que l'on est né homme ou femme.

À travers leurs observations et les réponses qu'ils reçoivent de la part de leur entourage, les enfants apprennent très vite ce qui est assigné au masculin et au féminin (jouets, jeux, activités, objets, expressions, couleurs...).

C'est ainsi que les différences de comportements observées entre filles et garçons se construisent à travers l'interaction avec leur environnement. Elles ne sont pas inscrites dans les gènes. Combattre les stéréotypes dès le plus jeune âge s'avère ainsi essentiel pour ouvrir le champ des possibles des filles et des garçons, et construire une culture de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les professionnels de la petite enfance ont un grand rôle à jouer dans cet apprentissage.

Au sein de la structure, les professionnelles veillent à mettre de bonnes pratiques en place :

- Encourager et féliciter les enfants dans tous les domaines, et pas uniquement dans ceux auxquels on aurait tendance à les prédisposer.
- Exposer les enfants à une variété de jouets et d'activités qui ne sont pas restreints aux stéréotypes filles / garçons. Permettre à tous les enfants d'utiliser tous les jouets et de se déguiser selon leur envie (porter une robe pour un garçon, un déguisement de pirate pour une fille).
- Privilégier des livres qui montrent des situations inattendues pour les garçons comme pour les filles. Veiller aux stéréotypes véhiculés par les livres.
- Veiller à ne pas demander prioritairement à la fille de concilier lors de disputes pour un objet convoité par une fille et par un garçon.
- Offrir aux garçons la même opportunité qu'ont les filles d'exprimer leurs émotions.

Communauté de communes Dronne et Belle-139 rue d'Hippocrate-ZAE Pierre Levée-24 310 Brantôme en Périgord-Pôle enfance tél : 05.53.60.31.96

EAJE « Les Gatiflettes » -1 Impasse des enfants -24 340 Mareuil en Périgord

Tél : 05.53.56.43.69 / 06.46.91.90.22 E-Mail : s.carouge@dronneetbelle.fr

Projet d'établissement 1^{er} Octobre 2023



- Associer les garçons, et pas seulement les filles, aux activités de rangement.

L'éveil artistique et culturel

L'éveil artistique du jeune enfant est également au cœur des préoccupations de l'équipe. Au quotidien, les professionnelles de la structure proposent des activités artistiques et culturelles aux enfants tels que la musique, les chansons et comptines, la peinture, la danse en favorisant la créativité et l'expression de chacun. Des propositions ponctuelles sont aussi faites par des professionnels extérieurs spécialisés ou dans le cadre de partenariat avec les acteurs du territoire.

45

COTEAC : Depuis plusieurs années, la communauté de communes s'est engagée dans un Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle (COTEAC) initié par la DRAC. Celui-ci a pour objectif de permettre à chaque enfant ou jeune du territoire d'accéder à des pratiques artistiques et culturelles. Dans ce cadre, tous les ans, la crèche propose aux enfants une action culturelle de qualité en partenariat avec le service culture de la collectivité, le Relais petite enfance (RPE) et le lieu d'accueil petite enfance (LAEP). Des spectacles, des ateliers d'éveil musical, d'éveil corporel...

Des intervenants extérieurs : La crèche fait régulièrement appel à des intervenants extérieurs afin de proposer des ateliers artistiques ou culturels : ateliers terre, éveil musical, éveil corporel...Parfois en collaboration avec le RPE

Carnaval traditionnel : Depuis plusieurs années, la crèche participe à ce carnaval porté par le Centre social et culturel « Le Ruban Vert ». En amont, des ateliers danses, musique et chants en occitan menés par un musicien et une animatrice sont proposés aux enfants. Les déguisements et décors sont également réalisés par les enfants. Une matinée festive est organisée à la crèche avec l'école maternelle et le Ruban Vert où les personnages de Carnaval, danses, chants, musique et lancer de confettis sont de la partie. Ce Carnaval a lieu sur tout le territoire Dronne et Belle. Vivre cet évènement fédérateur local permet aux tout-petits de s'approprier leur culture.

Spectacles : Les enfants bénéficient également d'autres spectacles au cours de l'année en partenariat avec la médiathèque, le RPE et le LAEP Boucle d'Or. Ces actions communes permettent de mutualiser les moyens et de bénéficier de prestations de qualité.

Médiathèque : les enfants s'y rendent une fois par mois afin de participer à l'atelier bébé lecteur animé par la bibliothécaire, une bénévole et une professionnelle de la crèche. Après un temps de lecture individuelle, des lectures collectives et des comptines ou chansons sont proposées aux enfants. Ces ateliers permettent aux enfants dès leur plus jeune âge de découvrir ce lieu de culture et de prendre l'habitude de le fréquenter.

46

L'ouverture sur le monde

Outre ces actions, l'équipe a fait le choix de proposer de nombreuses sorties aux enfants afin de répondre aux objectifs suivants :

- Intégrer l'enfant dans le monde qui l'entoure, sur son territoire et dans la vie sociale
- Sensibiliser l'enfant à la nature et à son environnement.
- Varier les expériences et les découvertes pour enrichir ses connaissances, son vécu, pour développer son langage et sa curiosité.
- Familiariser l'enfant avec le monde extérieur et l'aider à dépasser d'éventuelles craintes face à un univers inconnu. Acquérir une certaine aisance face à la nouveauté et une confiance en soi.
- Favoriser l'approche du monde réel, concrétiser des concepts parfois abstraits pour lui.
- Relier les activités faites dans la crèche avec la vie extérieure.
- Apprendre dans le plaisir.
- Vivre avec les autres dans un cadre différent de celui de la famille ou de la crèche.
- Créer des passerelles avec les écoles, l'accueil de loisirs, le Relais petite enfance, la bibliothèque...
- Partager des moments d'échanges au travers de moments festifs avec les adultes lors de fêtes (Noël, ...) ou de rencontres.
- Briser la routine aussi bien pour les enfants que pour le personnel.

Des actions récurrentes et des actions ponctuelles leur sont ainsi offertes.

Communauté de communes Dronne et Belle-139 rue d'Hippocrate-ZAE Pierre Levée-24 310 Brantôme en Périgord-Pôle enfance tél : 05.53.60.31.96

EAJE « Les Gatiflettes » -1 Impasse des enfants -24 340 Mareuil en Périgord

Tél : 05.53.56.43.69 / 06.46.91.90.22 E-Mail : s.carouge@dronneetbelle.fr

Projet d'établissement 1^{er} Octobre 2023



Passerelle école maternelle : Afin de permettre aux enfants de se familiariser avec ce lieu qu'ils fréquenteront après leur départ de la crèche, les référentes les emmènent passer quatre matinées à l'école maternelle à partir du mois d'avril. Cette passerelle leur permet de vivre plus sereinement l'entrée à l'école.

La cour de l'école est mise à disposition en été ce qui leur permet également d'approprier ce nouvel espace.

Passerelle Alsh « Petit pont de mousse » : Une passerelle entre la crèche et l'ALSH de Mareuil est également mise en place. L'ALSH accueille les enfants et leurs référentes une matinée entre les petites vacances et une matinée pendant les vacances scolaires. Un temps de découverte du lieu et une animation adaptée leur sont proposés sur le groupe des petits du centre de loisirs. En été, la crèche reçoit les enfants les plus jeunes du centre de loisirs et leurs animateurs pour partager une matinée festive suivie d'un buffet. Ces échanges favorisent leur entrée au centre de loisirs et leur permettent de s'intégrer facilement sans tensions.

Echanges avec le Relais petite enfance : Une fois par mois, des ateliers sont partagés soit avec un intervenant extérieur soit avec l'animatrice du relais uniquement. Ce temps de rencontre a lieu soit dans les locaux du relais soit à la crèche. Ces échanges permettent aux enfants de se rencontrer et de renforcer les liens entre professionnelles de la crèche et les assistantes maternelles.

Sorties :

Tout au long de l'année, des sorties sont proposées aux enfants soit aux alentours de Mareuil (marché, centre de secours, parcours sportif, forêt...) soit dans des secteurs plus éloignés (ferme pédagogique, centre équestre, accrobranches...). Les déplacements se font à pied, en car ou en minibus.

Fête : Une fête de Noël est organisée tous les ans. C'est un temps fort dans la vie de la structure car elle permet la rencontre des familles, des professionnelles et des élus autour d'un évènement festif. Les parents sont invités à y participer activement en faisant partie du spectacle, en aidant à l'installation de la salle, en participant à la préparation du buffet.

Ce moment de fête est magique, source de joie, de complicité et de rencontres. Il permet à chacun de faire connaissance dans un autre cadre.



Conclusion

48

Les connaissances sur le très jeune enfant ont beaucoup avancé ces dernières années et ont fait évoluer nos pratiques. Ce projet a pour objectif de créer un lieu où les enfants puissent grandir et s'épanouir dans le bien-être et le respect. Un lieu chaleureux et convivial où chacun, familles et professionnelles se sentent reconnues et unies pour accompagner les enfants dans leur développement.

Ce projet est voué à évoluer au fil du temps en fonction des demandes et des besoins des enfants, des familles et des professionnelles.